

INFORMATIONS COMMUNALES

Commune de Granges Veveyse



Giron des jeunes veveysannes – Le char de notre société de jeunesse a remporté le 2^e prix – bravo à eux

Mot du syndic



Savio Michellod

Après un été marqué par une sécheresse persistante, l'automne semble tarder à s'installer. Si notre commune a jusqu'ici été épargnée par les restrictions d'eau, cet épisode nous rappelle combien notre territoire reste vulnérable aux effets du changement climatique.

Conscient de cette réalité, le Conseil communal entend poursuivre son engagement en faveur du développement durable. Durant l'été, il a défini les grandes orientations qui guideront son action au cours des cinq prochaines années. Vous découvrirez dans cette édition les principaux axes de son programme de législature.

Notre journal communal s'étoffe lui aussi, à l'image de la richesse et du dynamisme de la vie associative de Granges. La Société de développement de Granges a retrouvé un nouvel élan, tandis que les autres sociétés locales continuent, par leur engagement, à faire vivre notre commune. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

DANS CE NUMÉRO

- 01 Ciné Granges
- 02 Produire, stocker et partager l'énergie solaire
- 03 Taille des végétaux
- 04 Règlements communaux - rappels
- 05 Agenda des Seniors
- 06 Agenda des manifestations
- 07 Informations pratiques

ADMINISTRATION

Chemin de la Chapelle 7
1614 Granges
021 947 41 73
admin@granges-veveyse.ch

SERVICE TECHNIQUE

021 947 43 38
technique@granges-veveyse.ch

VIE LOCALE

Ciné Granges rallume les étoiles

Pour sa première édition, le cinéma en plein air a réuni le village autour d'Astérix et Obélix, de popcorn et d'une belle énergie collective.



Une soirée conviviale à l'alpage de Granges.

Quelle belle soirée passée sous les étoiles avec nos amis Gaulois !

Entre popcorn, hot-dogs et bonne humeur, Ciné Granges a rempli sa mission de nous offrir une soirée chaleureuse.

Pour cette première édition, vous avez répondu présents et votre enthousiasme face à cette nouvelle idée nous a fait chaud au cœur. La SDG vous remercie sincèrement pour votre présence et votre belle énergie tout au long de la soirée.

Un grand merci également à toutes les personnes qui nous ont donné un coup de main pour cette manifestation. Sans votre aide et votre temps, cette première édition n'aurait pas pu voir le jour.

Après ce premier test plus que réussi, Ciné Granges compte bien revenir l'année prochaine pour vous faire vivre de nouvelles aventures. Restez connectés sur Instagram @sdgranges ou sur notre site internet granges.org pour ne rien manquer de la suite de nos activités.

Au plaisir de vous revoir très bientôt !

Le comité de la SDG

À suivre

Ciné Granges souhaite revenir l'année prochaine.

Actualités : Instagram @sdgranges et granges.org

UNE PREMIÈRE RÉUSSIE

Un écran

Un alpage

Tout un village

Merci aux bénévoles

Votre aide, votre temps et votre enthousiasme ont rendu cette soirée possible. Le comité se réjouit déjà de vous retrouver pour de nouvelles aventures.

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Produire, stocker et partager l'électricité solaire

Dès l'année prochaine, les règles de rémunération de l'électricité solaire injectée dans le réseau évolueront en Suisse. Batteries, autoconsommation optimisée et partage local de la production solaire ouvrent de nouvelles possibilités pour valoriser l'excédent d'énergie produite sur nos toits.



Des panneaux solaires au cœur du village : la production locale peut aussi devenir une ressource partagée.

Ce qui change en 2027

Jusqu'ici, une partie de cette production pouvait être revendue au gestionnaire de réseau à un tarif de reprise défini. Dès le 1er janvier 2027, la rémunération de l'électricité injectée sera davantage liée à la valeur du courant sur le marché, avec des prix calculés par quart d'heure. Pour les petites installations de moins de 30 kWc, un prix plancher devrait normalement être assuré par le Groupe-e.

Cette évolution des prix de rachat vise un but clair : développer l'autoconsommation et la valorisation locale de l'électricité solaire afin de soulager le réseau aux heures de grand ensoleillement.

Optimiser l'autoconsommation

Si une batterie domestique permet de stocker le surplus solaire pour l'utiliser en soirée ou tôt le matin, son bilan carbone n'en fait pas une solution très écologique. Les alternatives apparaissent : batteries au sel (marque allemande *Salzstrom*) ou batteries de véhicules électriques reconditionnées (entreprise suisse *Modual*).

Une autre manière de stocker son énergie excédentaire est le chauffage de l'eau chaude sanitaire avec le surplus solaire. Cette technique low-tech est très efficace et bon marché. Le pilotage d'une PAQ ainsi que l'utilisation des machines domestiques à heures choisies sont également de bons leviers.

Si l'on possède un véhicule électrique, opter pour une borne de recharge connectée permet de choisir le mode de charge *solaire uniquement*. Cela augmente significativement son autoconsommation.

Trois leviers simples

Eau chaude

Utiliser le surplus solaire pour chauffer l'eau sanitaire : une solution simple et économique.

Usages pilotés

Programmer la pompe à chaleur et les appareils ménagers lorsque le solaire produit.

Mobilité électrique

Choisir une borne connectée avec un mode de recharge solaire.



Le bon réflexe

Décaler les usages électriques vers les heures de production solaire permet de valoriser directement l'énergie du toit.

01

Produire

Une énergie locale disponible sur les toits.

02

Consommer

Décaler les usages vers les heures ensoleillées.

03

Partager

Créer de la valeur entre voisins et bâtiments.

Quatre modèles pour partager entre voisins

Il existe désormais plusieurs façons de partager localement l'électricité photovoltaïque. Tout le monde est gagnant : le client achète son courant moins cher et le producteur le vend à un prix plus intéressant.

CA

Communauté d'autoconsommateurs

Des producteurs et consommateurs partagent une production locale **au sein d'un même périmètre d'autoconsommation, soit un même point de raccordement**. Chaque participant conserve son compteur abonné ; un point de mesure virtuel permet de calculer la consommation propre du groupe.

RCP

Regroupement dans le cadre de la consommation propre

Des propriétaires ou consommateurs se regroupent pour partager une production, généralement **dans un même bâtiment ou sur des parcelles contiguës**. Le RCP est considéré comme un seul client vis-à-vis du réseau : **pas de compteur abonné individuel** pour les membres.

RCPV

Regroupement virtuel

Un RCP dont les participants peuvent être **répartis sur plusieurs bâtiments**, sous certaines conditions de raccordement. Chaque participant conserve son **compteur abonné** ; un point de mesure virtuel permet de calculer la consommation propre du groupe.

CEL

Communauté électrique locale

Des producteurs et consommateurs partagent de l'électricité via le **réseau public local**, dans une zone pouvant s'étendre **au sein d'une même commune**. Chaque participant conserve son **compteur abonné** et reste client du gestionnaire de réseau.

	RCP	RCPv	CA	CEL
Compteurs	Privés	GRD	GRD	GRD
Émetteur des factures d'électricité	Représentant RCP	Représentant RCP	GRD	Opérateur de la CEL (partie renouvelable interne à la CEL) GRD (partie réseau et tarif réduit d'utilisation du réseau)
Responsabilité	Solidaire	Solidaire	Individuelle	Individuelle
Puissance solaire / Puissance totale de raccordement	10 %	10 %	10 %	5 %
Tarif d'utilisation du réseau pour l'énergie renouvelable interne	0 %	0 %	0 %	60 à 80 %
Prix de l'énergie renouvelable interne	Jusqu'à 80 % du tarif standard	Jusqu'à 80 % du tarif standard	Jusqu'à 80 % du tarif standard	Libre
Entrée d'un participant	Refus explicite, 3 mois	Adhésion explicite, 1 à 3 mois	Adhésion explicite, 1 à 3 mois	Adhésion explicite, 1 mois
Sortie d'un participant	3 mois, à ses frais	1 à 3 mois	1 à 3 mois	1 mois

Une opportunité à l'échelle de Granges

Ces nouveaux modèles peuvent créer des liens entre propriétaires de panneaux solaires, habitants, entreprises et collectivités. Un bâtiment qui produit beaucoup d'électricité durant la journée peut, par exemple, fournir une partie de cette énergie à des voisins dont les besoins sont plus importants à ces heures-là. La production locale est ainsi mieux valorisée.

L'année 2027 marque donc une nouvelle étape dans l'évolution du photovoltaïque.

Au-delà de l'installation de panneaux photovoltaïques, l'enjeu pour bien rentabiliser son installation sera de mieux coordonner production et consommation, de réfléchir au stockage et de développer des solutions de partage adaptées. Une démarche qui pourrait permettre à davantage d'électricité solaire produite localement de profiter directement aux habitants de la commune.

Rémi Descombes pour la Commission Énergie et Environnement

POUR ALLER PLUS LOIN

www.bulletin.ch/fr/mini-liberalisation-du-marche-de-lelectricite

www.vese.ch/fr/rcp-cel/

www.swissolar.ch/fr/connaissances/rentabilite/rcp-consommation-propre

www.lokalerstrom.ch

www.groupe-e.ch/fr/electricite/reseau/ca-rcp-cel

www.pronovo.ch/news/communes-electriques-locales-cel-essentiel-en-bre

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Taille des végétaux et distances à respecter

Les haies et plantations en bordure de route doivent préserver la visibilité, le passage des usagers et celui des véhicules de déneigement.

Un contrôle sera effectué durant le mois d'octobre 2026. Dès le 1er novembre, les travaux non réalisés pourront être exécutés par une entreprise mandatée par la commune, aux frais des propriétaires.

Références : loi sur la mobilité, art. 138 et 139 ; règlement sur la mobilité, art. 63.

60 cm

plantations agricoles

90 cm

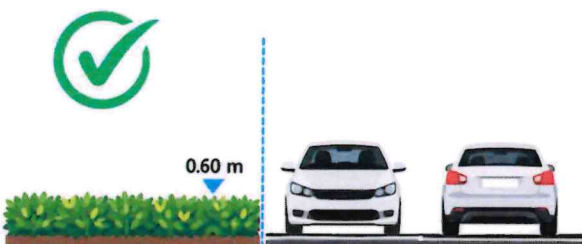
haies vives

Jusqu'aux hauteurs limites

Les plantations agricoles jusqu'à 60 cm et les haies vives jusqu'à 90 cm sont autorisées dans les limites de la distance de construction.

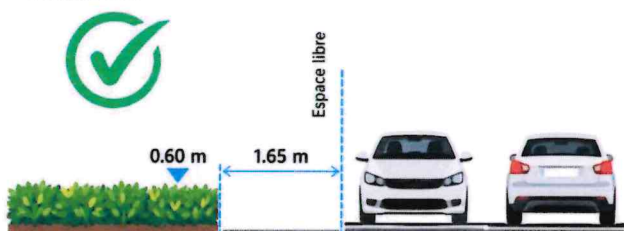
Le long d'une route de desserte

Aucune distance minimale



Le long d'un autre type de route

Minimum 1.65m entre les plantations et le bord de Chaussée



Qu'est-ce qu'une route de desserte ?

Une route située en localité, à l'intérieur des espaces bâtis, qui dessert un quartier et accueille en principe uniquement le trafic interne.

OCTOBRE 2026

Contrôle communal

Vérifiez dès maintenant les haies et branches en bordure de voie.

DÈS LE 1ER NOVEMBRE

Travaux aux frais du propriétaire

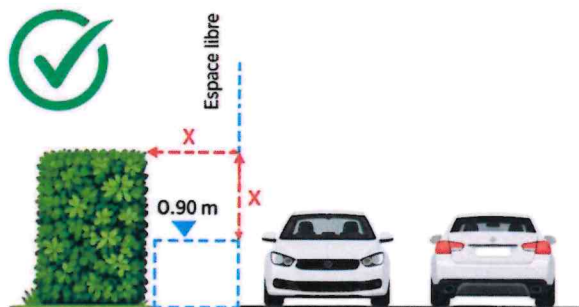
Les travaux non réalisés pourront être confiés à une entreprise mandatée.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

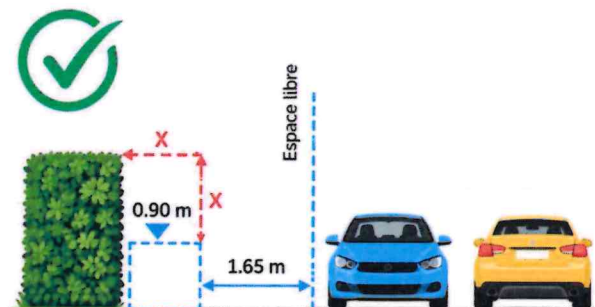
Taille des végétaux et distances à respecter

Au-delà de 60 cm pour les cultures ou de 90 cm pour les haies, le recul doit augmenter d'autant de centimètres que la plantation dépasse la hauteur limite.

Le long d'une route de desserte

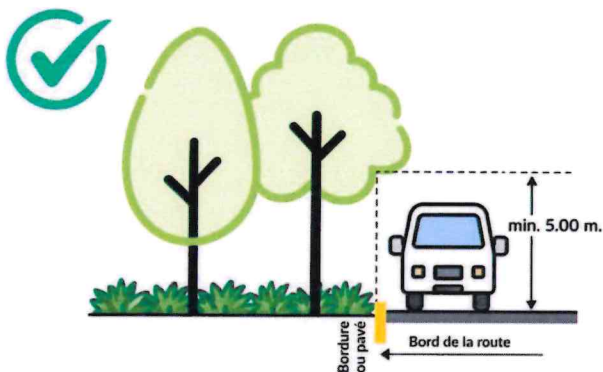


Le long d'un autre type de route

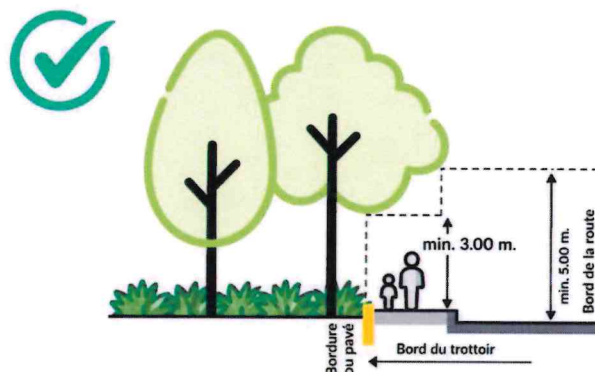


Branches au-dessus de la route et du trottoir

Le long d'un autre type de route



Le long d'une route avec trottoir



Annonce



Granges (Veveyse) Restaurant de la Croix-Blanche

Samedi 5 juin 2027, dès 20h

avec la participation de divers groupes en soirée

BAL après la soirée

Sous cantine chauffée - Bus navette - Ambiance - Boissons -
Petite restauration - Tombola

Renseignements: tél. 079 569 20 43

ENTRÉE GRATUITE

RÈGLEMENTS COMMUNAUX

Quelques rappels

RÈGLEMENT SUR LA DÉTENTION ET L'IMPOSITION DES CHIENS ET RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

**Détention des chiens**

Pour favoriser le vivre-ensemble, les détentrices et détenteurs de chiens sont tenus de respecter quelques règles essentielles. Notre règlement communal leur impose de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les troubles à l'ordre, à la sécurité, à la salubrité et à la tranquillité publics.

- Ne pas laisser son chien errer sur le territoire communal.
- Tenir obligatoirement son chien en laisse au centre du village.
- Ramasser les déjections et les évacuer dans les installations prévues.
- Éviter tout préjudice aux cultures, aux animaux, à la faune ou à la flore sauvages.

Référence : art. 2, 4, 7, 9 et 10 du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens.

**Interdiction de faire du feu**

L'incinération en plein air de déchets est interdite. Les déchets naturels des champs et des jardins suffisamment secs font exception uniquement si leur incinération n'émet pratiquement pas de fumée.

- Le Conseil communal peut limiter ou interdire l'incinération de déchets naturels à certains endroits si des immissions excessives sont à craindre.
- Les règles plus restrictives concernant la prévention incendie et les déchets forestiers restent applicables.

Référence : art. 12 du règlement communal sur la gestion des déchets ; art. 26b OPair.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

**Horaires de tranquillité**

Le bruit sans nécessité est interdit de 22h00 à 6h00.

Usage d'appareils bruyants :

- Lundi-vendredi : avant 7h00, de 12h00 à 13h00 et après 20h00.
- Samedi : avant 8h00, de 12h00 à 13h00 et après 18h00.
- Dimanches et jours fériés : interdits.

Références : art. 8 ss du règlement de police.

**Stationnement des véhicules**

Les véhicules doivent être stationnés sur les places matérialisées ou signalées. En dehors de ces emplacements, le stationnement sur le domaine public est soumis à autorisation.

Les agentes et agents communaux peuvent infliger des amendes d'ordre. Un véhicule parké illicitement peut être évacué et mis en fourrière aux frais de son détenteur.

Références : art. 26 du règlement de police

Une question ?

Administration communale : 021 947 41 73 • admin@granges-veveyse.ch

VIE PRIVÉE

Vidéosurveillance : ce qu'il faut savoir

Les règles à connaître en un coup d'œil

PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La vidéosurveillance des particuliers est soumise à la loi fédérale sur la protection des données (LPD).

À respecter

- surveillance justifiée et proportionnée
- champ limité au nécessaire
- information des personnes concernées
- accès et conservation des images limités

ESPACE PUBLIC

Dès qu'une caméra privée filme, même partiellement, une route, un trottoir ou un autre espace public, la législation cantonale s'applique également.

Avec enregistrement

Autorisation de la Préfecture obligatoire.

Sans enregistrement

Annonce à la Préfecture obligatoire.



SUR LE LIEU DE TRAVAIL : Une caméra ne peut pas servir à surveiller le comportement des employés. Une surveillance justifiée par un autre motif reste soumise à des conditions strictes.

À RETENIR : Avant d'installer une caméra, vérifiez soigneusement son champ de vision : quelques mètres de domaine public dans l'image peuvent suffire à nécessiter une démarche auprès de la Préfecture.

PLUS D'INFORMATIONS : <https://www.edoeb.admin.ch/fr/videosurveillance-effectuee-par-des-particuliers>

POLITIQUE

Principales décisions du Conseil communal

JUIN
2026

ASSCOV - Centre de natation et salle de sport triple

Le Conseil communal de Granges a soutenu à l'unanimité le crédit d'investissement de 59 millions de francs destiné à ce projet, en insistant sur le respect du budget prévu.

JUILLET
2026

ACV - Structures d'accueil - Harmonisation

Le Conseil communal soutient les démarches entreprises par l'Association des Communes de la Veveyse (ACV) en vue d'harmoniser la procédure de subventionnement des places d'accueil préscolaire à l'échelle du district.

AOÛT
2026

Programme de législature

Le Conseil communal a tenu une séance extraordinaire à Jongny afin d'établir son programme pour la législature à venir. Il est encarté dans cette édition du journal.

SEPTEMBRE
2026

Zone d'activité de Pra-Charbon

Plusieurs entreprises ayant manifesté leur intérêt pour la zone d'activité de Pra-Charbon, le Conseil communal a décidé d'engager les premières discussions afin de valoriser une parcelle, propriété de la commune. Des échanges ont lieu avec des acquéreurs potentiels et la population sera régulièrement informée de l'avancement du projet.

SENIORS 65 ANS ET PLUS

DÉC
13

Noël des Anges 2026

La commune de Granges, avec l'aide de la société de Jeunesse, invite les personnes de 65 ans et + au traditionnel Noël des Anges qui se déroulera le **dimanche 13 décembre 2026 à 11h00**, à la **salle communale au bâtiment de la Léchère 2b**. **Inscription obligatoire avant le 5 décembre 2026**, à l'administration communale au : 021 947 41 73 ou par mail : admin@granges-veveyse.ch.



Les jeudis des Aînés

L'Amicale des aînés a repris ses jeudis après-midi de cartes ou autres jeux à la salle de la Léchère 2b de 13h30 à 17h. L'Amicale vous attend pour une rencontre dans la bonne humeur et une pause goûter.

Renseignements : Anne-Marie Emonet, 021 907 80 80.

Le programme 2027 en un coup d'œil

Nous vous invitons à conserver précieusement ce programme, car il remplace nos envois habituels : vous ne recevrez plus d'invitation personnalisée pour chaque événement.

JAN 20	Conférence Docupass 14h00–16h00 • Salle communale de la Léchère 2b • sous réserve de modification
FÉV 23	Déjeuner rencontre 09h00–11h00 • Salle communale de la Léchère 2b • participation Fr. 5.–
AVR 21	Marche au Crêt* Dès 09h00 • Tourbière du Crêt puis repas à la Petite Table à Saint-Martin
MAI 21	Visite de ferme Départ à pied à 08h30 depuis le parking de la Chapelle • ferme de Jean-Pierre Philipona
JUIN 8	Repas d'été* Dès 11h30 • Restaurant de la Croix-Blanche à Granges • repas à charge des participants
OCT 1	Déjeuner rencontre 09h00–11h00 • Journée internationale des personnes âgées • salle de la Léchère 2b
NOV 9	Jeux de société 13h30–17h00 • Restaurant de la Croix-Blanche
DÉC 12	Noël des Anges Dès 11h30 • Salle communale de la Léchère 2b

Inscriptions et renseignements

Administration communale : 021 947 41 73 • admin@granges-veveyse.ch - Toutes les activités ont lieu sur inscription, au plus tard une semaine avant chaque date. Un rappel sera publié sur iVeveyse si des informations complémentaires sont nécessaires.

**À noter : le repas du 21 avril reste maintenu si la marche est annulée pour cause de mauvais temps. Les repas des 21 avril et 8 juin sont à la charge des participants.*

VIE DU VILLAGE

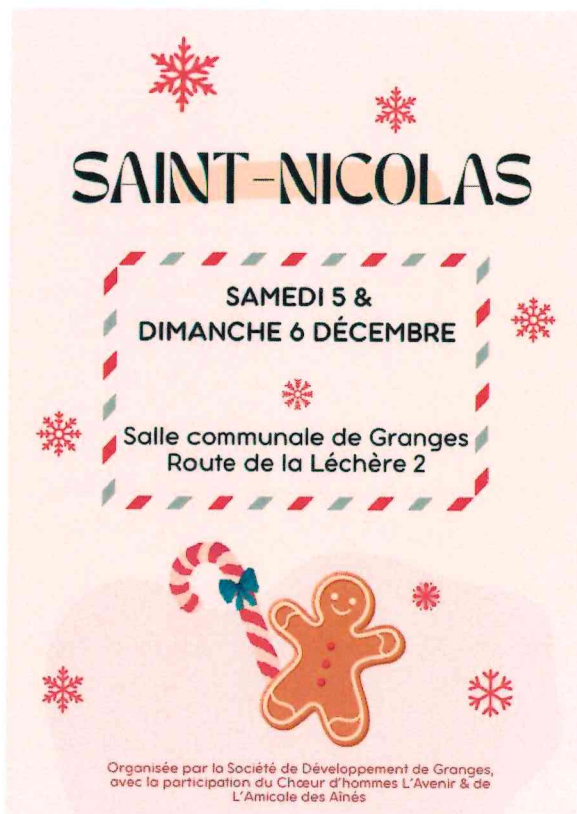
Agenda

Les rendez-vous de l'automne 2026

OCT 31	Halloween Animation annoncée par la Société de Développement de Granges
DÉC 5	Saint Nicolas 18h00 ouverture et apéritif • 20h00 match aux cartes
DÉC 6	Saint Nicolas 09h00–13h00 marché • 10h30 messe • 11h30 apéritif • 12h30 repas
DÉC 15	Assemblée communale 20h00 à la salle communale, Route de la Léchère 2b

Agenda 2027 - en cours d'élaboration. Voici les dates déjà connues

AVR 24	Concert annuel du Chœur d'hommes l'Avenir 19h30 – Chapelle de Granges
AVRIL 25	Concert annuel du Chœur d'hommes l'Avenir 17h00 – Chapelle de Granges
JUIN 5	Veveyse Musique Parade Dès 20h00 – Restaurant de la Croix Blanche

**SAMEDI 5 DÉCEMBRE****18h00** Ouverture et apéritif**20h00** Match aux cartes, Fr. 50.– par équipe, soupe à la courge offerte et service à la fin**Inscriptions : 076 540 40 15****DIMANCHE 6 DÉCEMBRE****09h00–13h00**

Marché artisanal et pâtisseries organisés par l'Amicale des Aînés

10h30

Messe patronale à la Chapelle avec le Chœur d'hommes L'Avenir

11h30

Apéritif et visite de Saint Nicolas

Dès 12h30

Macaronis de chalet • adulte Fr. 10.– • enfant Fr. 5.–

Inscriptions pour les macaronis : 076 407 99 65

Organisé par la Société de Développement de Granges, avec le Chœur d'hommes L'Avenir et l'Amicale des Aînés.

Nonagénaires

ROSE-MARIE MOSER



Au printemps dernier, le Conseil communal a eu le plaisir de rendre visite à **Rose-Marie Moser**, alors âgée de 92 ans, à son domicile du chemin de la Cuvigne.

Rose-Marie a vécu une grande partie de sa vie à Granges, dans ce lieu entouré de verdure où elle aimait passer du temps. Amoureuse de la nature, elle affectionnait tout particulièrement les balades aux champignons et avait la main verte.

C'était aussi une personne pleine de vie, qui aimait chanter et danser. Sa famille occupait une place essentielle dans son quotidien et elle adorait recevoir la visite de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, qui animaient sa maison et son jardin.

Rose-Marie Moser s'est éteinte paisiblement le 13 juillet, au Châtelet. Nous garderons d'elle le souvenir d'une femme chaleureuse, proche de la nature et de sa famille.

ANGELINA FIORENTINO



Née le 8 mai 1936 à Teano, dans le sud de l'Italie, **Angelina Fiorentino** a grandi au sein d'une fratrie de sept enfants. Quatrième de la famille, elle a été élevée dans la ferme familiale, qui leur a permis de traverser les années de guerre.

Mariée en 1959, elle a eu deux filles, Marina et Patricia. Elle a rejoint son mari en Suisse en 1961 et a d'abord travaillé dans une fabrique de bas à Lausanne. Passionnée par la coiffure, elle a ensuite exercé dans un salon avant d'en reprendre un avec sa fille aînée en 1980. Elles y ont travaillé ensemble durant seize ans.

Travailleurs et très unis, Angelina et son mari partageaient aussi leur passion pour la pétanque au sein d'un club lausannois. Entourée de ses filles, de ses petites-filles et de ses arrière-petits-enfants, elle a toujours accordé une grande place à sa famille et aux autres.

La disparition de son mari, le 17 décembre 2013, après une maladie foudroyante, l'a profondément marquée. Victime d'un AVC en 2021, elle éprouve depuis des difficultés à s'exprimer. Installée à Granges depuis 2023, Angelina demeure une personne profondément attentive aux autres.

❄
FENÊTRE
DE
L'AVENT

ATTALENS • BOSSONNENS • GRANGES EN AVENT

Du 1er au 24 décembre, organisez un moment convivial entre voisins, amis, quartier ou société. Un thé, quelques friandises et l'envie de se rencontrer suffisent !

Ouvert à toutes et tous • Infos et inscriptions : 079 378 71 82

INSCRIPTIONS

jusqu'au

**15 NOVEMBRE
2026**

Auprès du Conseil de
communauté

MEMENTO

Informations pratiques

**Administration communale****OUVERTURE DU GUICHET**

Lundi après-midi 14h00 à 16h00

Mercredi après-midi 16h00 à 18h00

Jeudi après-midi 14h00 à 16h00

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au jeudi 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

FERMETURE DE NOËL

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du mercredi 23 décembre au vendredi 1er janvier 2027. Réouverture le lundi 4 janvier 2027.

**Déchetterie du Grivaz****POUR LES ENTREPRISES**

Mardi 13h00 à 15h00

POUR LES PRIVÉS

Mardi 15h00 à 18h30

Mercredi 13h30 à 18h30

Vendredi 10h00 à 12h00

Samedi 8h00 à 12h00

Les veilles de jours fériés, le bureau communal ferme à 16h00

JOURS FÉRIÉS 2027

1er jan Nouvel An

26 mars Vendredi saint

6 mai Ascension

27 mai Fête Dieu

1er août Fête nationale

15 août Assomption

1er nov Toussaint

8 déc Immaculée Conception

25 déc Noël

CONTACTS**Administration communale**

021 947 41 73

admin@granges-veveyse.ch

Service technique

021 947 43 38

technique@granges-veveyse.ch

www.granges-veveyse.ch**PROCHAINE PARUTION****Janvier 2027****L'app iVeveyse**

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

Recevez les dernières informations régionales grâce à iVeveyse !

- La fermeture exceptionnelle d'une route ?
- Un changement d'horaire de la déchetterie ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?

Vous découvrirez non seulement les informations de nos neuf communes, mais également des principales institutions et associations du district.

Téléchargez dès maintenant iVeveyse !



App Store

Google Play



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

**cobalt.**

Programme de législature 2026-2031

Granges, une commune dynamique où il fait bon vivre

Pour les années à venir, le Conseil communal entend préserver la qualité de vie de notre communauté tout en préparant l'avenir. Ce programme fixe quatre grandes orientations destinées à guider l'action communale durant la législature 2026-2031, dans une perspective de développement durable.



1 Bouger

Une commune accessible, sûre et vivante

- Adapter les espaces publics aux besoins de toutes les générations
- Favoriser la mobilité douce et les transports publics
- Encourager le sport, les loisirs et une vie locale active
- Améliorer la qualité et la sécurité des déplacements



2 Respirer

Préserver nos ressources et notre cadre de vie

- Gérer durablement l'eau, l'énergie et les déchets
- Préserver les espaces verts
- Accompagner une densification de qualité
- Préserver le caractère et la qualité de vie du village



3 Se rassembler

Renforcer les liens et faire vivre le village

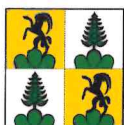
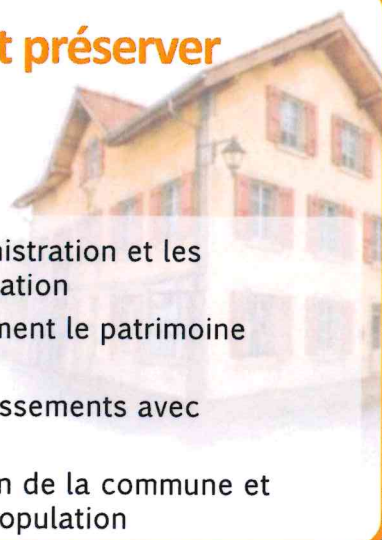
- Encourager les rencontres entre les générations
- Soutenir les sociétés locales et le bénévolat
- Favoriser la participation de la population
- Développer des espaces de rencontre et de convivialité



4 Innover et préserver

Une commune responsable et prévoyante

- Moderniser l'administration et les services à la population
- Entretenir durablement le patrimoine communal
- Planifier les investissements avec rigueur
- Anticiper l'évolution de la commune et les besoins de la population



Commune de Granges (Veveyse)

Programme de législature 2026-2031

Présentation

Durant la législature 2021–2026, le Conseil communal a choisi d'inscrire son action dans une démarche de développement durable. Cette orientation a guidé de nombreux projets, qu'ils concernent la qualité de vie, les infrastructures, la cohésion sociale, la mobilité, l'énergie ou encore le fonctionnement de l'administration.

Pour la législature 2026–2031, le Conseil communal souhaite poursuivre dans cette voie, en donnant à son programme une structure simple, concrète et facilement compréhensible. Les verbes Bouger, Respirer, Se rassembler, Innover et préserver traduisent les principaux axes autour desquels s'organisera l'action communale au cours des cinq prochaines années.

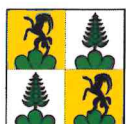
- Bouger, c'est améliorer les espaces publics, la mobilité, le sport et les loisirs ainsi que la sécurité des déplacements, .
- Respirer, c'est préserver nos ressources, nos espaces verts et notre cadre de vie, tout en accompagnant le développement du village de manière responsable.
- Se rassembler, c'est renforcer les liens entre les générations, soutenir les sociétés locales et la vie associative, encourager la participation et favoriser les lieux de rencontre.
- Innover et préserver, c'est moderniser les services communaux, entretenir durablement notre patrimoine et planifier les investissements avec rigueur.

Ce programme ne constitue pas une liste exhaustive de projets déjà arrêtés. Il fixe une direction politique et une méthode de travail. Les projets concrets seront développés, présentés et soumis aux organes compétents au fil de la législature, en fonction des priorités, des ressources disponibles et des besoins de la population.

Comme durant la précédente législature, le Conseil communal entend informer régulièrement les habitantes et habitants de l'avancement des différents projets, des étapes franchies et des décisions prises. Cette communication se fera notamment par le journal communal, le site internet, les assemblées communales et l'application i-Veveyse.

L'objectif est de disposer d'une feuille de route claire, suffisamment précise pour orienter l'action communale, mais aussi suffisamment souple pour s'adapter aux évolutions et aux imprévus. À travers ces quatre axes, le Conseil communal entend poursuivre une ambition constante : préserver la qualité de vie des habitantes et des habitants de Granges tout en préparant notre avenir.

Granges, une commune dynamique où il fait bon vivre.



Commune de Granges (Veveyse)